



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 15 décembre 2016
18 heures 00**

Date de la convocation : 08 décembre 2016

Nombre de membres « eau » : 6

Nombre de présents « eau » : 3

Excusés « eau » : 3

Pouvoirs « eau » : 2

Nombre de membres « syndicaux » : 25

Nombre de présents « syndicaux » : 13

Excusés « syndicaux » : 12

Pouvoirs « syndicaux » : 7

Nombre de membres « assainissement » : 20

Nombre de présents « assainissement » : 11

Excusés « syndicaux » : 9

Pouvoirs « syndicaux » : 5

Points inscrits à l'ordre du jour

- Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017 (Point non soumis à délibération),
- Rapport des orientations budgétaires 2017 (16/043) - délégués « syndicat »,
- Encaissement de chèques EDENRED (16/044) - Délégués Syndicat,
- Contribution Eaux pluviales 2017 (16/045) - Délégués Syndicat,
- Redevance assainissement collectif (16/046) - Délégués Asst,
- Redevance assainissement non collectif (16/047) - Délégués Asst,
- DM n°2 ETS 468 (16/048) - Délégués Asst,
- Vente PEUGEOT (16/049) - Délégués Asst,
- Vente KANGOO (16/0450) - Délégués Asst,
- DM n°3 ETS 468 (16/051) - Délégués Asst

- Autorisation de non renouvellement de la convention de fourniture d'eau 16/052) – Délégués Syndicat.

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le quorum n'étant pas atteint pour les délégués « AEP », les délibérations sont donc retirées.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Ste Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Point(s) non soumis à délibération

1. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2017. Cette discussion sans vote, est obligatoire dans les syndicats et communes de plus de 3500 habitants. Elle permet aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat et d'exposer les principales orientations qui guideront la construction du Budget Primitif 2017.

Au cours de ce débat, M. le président a exposé les différentes informations pouvant servir de base à la discussion (telles que présentées en annexe 1).

Point(s) soumis à délibération :

1. Rapport des orientations budgétaires 2017 (16/043)

Délégués « syndicat »

M. le président explique aux membres du comité syndical qu'afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe (article 107 loi n°2015-991 du 07/08/2015, et décret 2016-841 du 24/06/2016), il convient de délibérer sur le rapport 2016 présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Ces modalités ayant été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire réalisé ce même jour.

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité actent ce rapport tel que présenté ce jour durant lequel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

2. Encaissement de chèques EDENRED (16/044)

Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité que la société EDENRED, avec lesquelles le syndicat travaille pour la fourniture de tickets restaurant, a

émis deux chèques représentant la quote part des tickets restaurant perdus ou périmés revenant de droit à la collectivité. Aussi, il est proposé d'autoriser l'encaissement de ces chèques selon la répartition suivante :

- Orne Aval (Ets 465) : 220 €
- Orne Aval (Ets 465) : 1 701.50 €

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent l'encaissement de ces chèques selon la répartition suivante :

- ***Orne Aval (Ets 465) : 220 €***
- ***Orne Aval (Ets 465) : 1 701.50 €***

3. Contribution Eaux pluviales 2017 (16/045)

Délégués « syndicat »

Vu la circulaire du 12 décembre 1978 précisant que le montant de cette contribution doit se situer entre 20 et 35 % des charges de fonctionnement (hors intérêts et amortissements), et entre 30 et 50% des amortissements et intérêts du budget annexe de l'assainissement,

Monsieur le président propose, conformément à l'avis du groupe « eaux pluviales », de porter le montant de la contribution à hauteur de 264 604.77 € pour l'exercice 2017.

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident de fixer la contribution Eaux Pluviales pour 2017 à 264 604.77 €, repartie selon le tableau joint (Annexe 2).

4. Redevance assainissement collectif (16/046)

Délégués Asst

Monsieur le Président propose aux délégués « asst » du comité syndical de maintenir le montant de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2017, soit 1.67 € HT/m³.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, disent que le montant de la redevance assainissement collectif est fixé à 1.67 € HT par m³ pour l'exercice 2017.

5. Redevance assainissement non collectif (16/047)

Délégués Asst

Monsieur le Président propose aux délégués « asst » du comité syndical de maintenir le montant de la redevance d'assainissement non collectif, soit: 0,507 € HT/m³.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité disent que le montant de la redevance assainissement non collectif est fixé à 0,507 € HT/m³ pour l'exercice 2017.

6. DM n°2 ETS 468 (16/048)

Délégués Asst

Monsieur le Président explique aux délégués qu'il convient de procéder à une régularisation du budget 2016 de la régie assainissement (certif des dépenses imprévues visé le 23/09/2016 par la sous-préfecture de Briey) relatif à une augmentation du chapitre 16 (+46 000 €) en dépenses d'investissement. Cette somme étant transférée du chapitre 020 (-46 000 €).

Cette affectation servant à effectuer un basculement du chapitre de dépenses imprévues vers les immobilisations incorporelles (régularisation du chapitre due aux PSI [prêts sans intérêts] sur 2016).

Budget Voté :

Section Dépenses d'Invest

Chapitre 020 : 130 000 €

Chapitre 16 : 190 000 €

Décision modificative :

Section Dépenses d'Invest

Chapitre 020 : 84 000 € (- 46 000 €)

Chapitre 16 : 236 000 € (+46 000 €)

Les délégués « assainissement » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget «assainissement» telle que présentée ci-dessus.

7. Vente PEUGEOT (16/049)

Délégués Asst

M. le président explique aux délégués qu'il convient de délibérer sur la vente d'un véhicule PEUGEOT 207 (IVT 001/900/2008/VEH) du budget 468.

Ce véhicule de 2010 a été estimé par le garage RENAULT LECLERC de Conflans en Jarnisy pour une valeur nette comptable de 2486 €.

Un agent du syndicat s'est porté acquéreur.

Il est donc proposé de délibérer sur cette vente, et de retranscrire les opérations comptables s'y afférentes.

Chapitre 77 (prod. Excep.) /article 775 (prod. de cessions d'éléments d'actif) : 2486 €

Les délégués « assainissement » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent cette vente du véhicule PEUGEOT 207 pour la somme de 2486 € et les opérations comptables telles que présentées ci-dessus.

8. Vente KANGOO (16/0450)

Délégués Asst

M. le président explique aux délégués qu'il convient de délibérer sur la vente de deux véhicules RENAULT KANGOO (IVT 001/904/2010/2182 et 001/903/2010/2182) de l'Ets 468.

Ces véhicules de 2010 ont été repris par le garage RENAULT LECLERC de Conflans en Jarnisy pour une valeur nette de 3700 € le véhicule.

La Valeur Nette Comptable restante est de 5 506.54 €.

Il est donc proposé de délibérer sur cette vente, et de retranscrire les opérations comptables s'y afférents.

Chapitre 77 (prod. Excep.) / article 775 (prod. de cessions d'éléments d'actif) : 7 400 €

Chapitre 040 (amortissements) / 675 : 11 013.08 €

Chapitre 042 (amortissements) / 21532 : 11 013.08 €

Les délégués « assainissement » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent cette vente des 2 véhicules RENAULT KANGOO pour la somme de 7 400 € et les opérations comptables telles que présentées ci-dessus.

9. DM n°3 ETS 468 (16/051)

Délégués Asst

M. le président explique aux délégués «syndicaux» du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2016 « Assainissement».

Cette décision modificative n°3 visant à régulariser les chapitres suivants :

- Basculement du chapitre 67 (charges exceptionnelles) vers 022 (dépenses imprévues)
- Augmentation du chapitre 77 (produits exceptionnels), diminution du chapitre 011 (charges caract. général)
- Augmentation des chapitres 040 et 042 (amortissements) et 21(immob)

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°3 de l'exercice 2016 budget « 468 »

Budget Voté :

Section Dép de fonct

Chapitre 022 : 74 104. 03€

Chapitre 67 : 996 501.78 €

Chapitre 042 (675): 1 050 000 €

Chapitre 011 : 1 260 928.22 €

Section Rec de fonct

Chapitre 77 : 0 €

Section Dép d'Invest

Chapitre 21 : 711 156.33 €

Décision modificative :

Section Dép de fonct

Chapitre 022 : 48 929.03 € (-26 175 €)

Chapitre 67 : 1 022 676. 78 € (+26 175 €)

Chapitre 042 (675) : 1 061 013.08 €

(+ 11 013.08€)

Chapitre 011 : 1 259 801.14 € (- 1 127.08 €)

Section Rec de fonct

Chapitre 77 : 9 886 € (+ 9 886 €)

Section Dép d'Invest

Chapitre 21 : 722 169.41 € (+ 11 013.08 €)

Section Rec d'Invest
Chapitre 040 : 1 050 000 €

Section Rec d'Invest
Chapitre 040 : 1 061 013.08 € (+ 11 013.08 €)

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°3 de l'exercice 2016 du budget «assainissement» telle que présentée ci-dessus.

10. Autorisation de non renouvellement de la convention de fourniture d'eau 16/052)

Délégués « syndicat »

M. le président propose aux délégués « syndicaux » de délibérer sur l'autorisation qui lui serait faite d'engager toutes démarches pour mettre un terme au contrat de fourniture d'eau liant le syndicat au SOIRON.

La convention actuelle arrivant à terme le 2 février 2018.

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le président à engager toutes démarches pour mettre un terme au contrat de fourniture d'eau liant le syndicat au SOIRON.

Divers :

Prochaine réunion CS (délégués AEP) : jeudi 22 décembre 2016 à 16h30

Prochain CS (ensemble des délégués) : jeudi 12 janvier 2017 à 18h00

Vœux du président : jeudi 19 janvier 2017 à 18h00

Le président lève la séance à 19h55

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

